

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER-MORVAN

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. MOUTON Vincent, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, MM POTIER Serge, PICHON Vincent, Mme KREMBSER Cindy, M. BETEND Guillaume.

Date de convocation : 01/12/2025

Secrétaire de séance : Mme JACQUET Marie-Christelle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Relampage des luminaires équipés de lampe à décharge avec des ampoules LED – Devis du SDE35
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires de football – Avenant n° 2
- Décision modification n° 1 – Budget lotissement de la Hirlais
- Décision modification n° 4 – Budget principal
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025, préalablement transmis au Conseil municipal, n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

N° 2025-12-77 : RELAMPAGE DES LUMINAIRES EQUIPES DE LAMPE A DECHARGE AVEC DES AMPOULES LED – DEVIS DU SDE35

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis réalisé par le SDE35 pour le relampage des luminaires équipés de lampe à décharge avec des ampoules LED.

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation TTC (dont coût matériel : 0 €)	31 356.55 €
Subvention SDE35 (calculée sur le TTC)	20.00 %
Montant estimé de la participation du SDE35	6 271.31 €
Montant estimé de la participation du bénéficiaire en TTC	25 085.24 €

Monsieur le Maire précise que ce devis correspond à la totalité du matériel pouvant être relampé, soit 127 points sur mât de moins de 6 mètres et 81 points sur mât d'une hauteur entre 6 et 10 mètres. Il ajoute que le gain sur les consommations est estimé à 50 % par le SDE35. Cependant, en fonction des capacités financières de la commune, l'emprise peut être réduite afin de s'adapter au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux de relampage de l'éclairage public pour la totalité du matériel à remplacer ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du SDE35 et tout document relatif à ce dossier.

**N° 2025-12-78 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL
– AVENANT N° 2**

Dans le cadre de la construction de vestiaires de football, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 13 juin 2024 au groupement conjoint ayant pour mandataire CELESTE ARCHITECTURE. Le marché initial a été arrêté suivant un montant général de 41 000,00 € HT puis porté à 43 000,00 € HT suite à la reprise de la phase APD (Avant-Projet Définitif).

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que l'enveloppe financière provisoire des travaux était fixée à 400 000,00 € HT et présente l'avenant n° 2 de CELESTE ARCHITECTURE pour 8 869,75 € HT qui concerne :

- La fixation du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre, selon le montant de travaux fixé à l'APD#2, soit 476 778,00 € HT ;
- La réalisation d'un nouveau permis de construire suite à la demande de modifications de la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE l'avenant n° 2 en plus-value de CELESTE ARCHITECTURE pour la somme de 8 869.75 € HT, ce qui porte le montant du marché public à 51 869.75 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

N° 2025-12-79 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOTISSEMENT DE LA HIRLAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'effectuer diverses modifications comptables du budget lotissement de la Hirlais afin de prendre en compte les ventes de deux lots et permettre les écritures de stocks.

Il propose d'inscrire en décision modificative les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	47 508.53 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	47 508.53 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	67 659.87 €	0.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	67 659.87 €	0.00 €
D-65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0.00 €	23 263.74 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	23 263.74 €	0.00 €	0.00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 415.08 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 415.08 €
Total FONCTIONNEMENT	47 508.53 €	23 263.74 €	67 659.87 €	43 415.08 €
INVESTISSEMENT				
D-3351 : Terrains	67 659.87 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 659.87 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-168742 : Dettes - Collectivité de rattachement	0.00 €	5 463.62 €	0.00 €	0.00 €
R-168748 : Autres dettes - Autres communes	0.00 €	0.00 €	62 196.25 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	5 463.62 €	62 196.25 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	67 659.87 €	5 463.62 €	62 196.25 €	0.00 €
Total Général	-86 441.04 €		-86 441.04 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget lotissement de la Hirlais.

N° 2025-12-80 : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'effectuer diverses modifications comptables du budget communal afin d'ajuster certains comptes et de prendre en considération les derniers devis signés.

Il propose d'inscrire en décision modificative les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622 : Carburants	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	0.00 €	450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	0.00 €	13 125.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 625.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	0.00 €	0.00 €	6 138.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	6 138.00 €	0.00 €
R-75821 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 263.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 263.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	17 125.00 €	6 138.00 €	23 263.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2156-014 : Travaux salle de loisirs	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-014 : Travaux salle de loisirs	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-019 : Complexe sportif	0.00 €	64 060.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-216 : Travaux église	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	65 560.00 €	0.00 €	0.00 €
D-276348-123 : Travaux La Hirblais	62 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-276348 : Créances sur autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 460.00 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations financières	62 200.00 €	0.00 €	0.00 €	5 460.00 €
Total INVESTISSEMENT	62 200.00 €	67 660.00 €	0.00 €	5 460.00 €
Total Général		22 585.00 €		22 585.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 4 du budget principal.

QUESTIONS DIVERSES

➡ ASSAINISSEMENT

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux concernant la canalisation gravitaire alimentant la station d'épuration ont bien avancé et ont été réalisés dans de bonnes conditions météorologiques. Des échanges sont en cours pour la modification du raccordement au 2 rue d'Halouze. Dans ce cadre, M. le Maire donne lecture d'un mail reçu en mairie et proposant l'achat des parcelles AB n° 201 et 202. Considérant l'entretien du terrain à réaliser et les terrains déjà achetés pour le passage de la nouvelle canalisation, le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition d'achat.

➡ MAISON 9 RUE DU GENERAL DE GAULLE

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier officiel relatif à l'avis favorable émis par le Bureau de l'EPF pour le projet de requalification de l'ilot en centre-bourg situé rue du Général de Gaulle et pour le projet de convention s'y rapportant.

Il annonce que l'EPF a pu visiter les parcelles avec le service des Domaines pour l'évaluation des terrains concernés par la déclaration d'intention d'aliéner. L'avis rendu indiquant un prix cohérent, l'EPF a transmis le courrier de préemption.

➡ SENTIER PIETONS A LA HIRLAIS

M. le Maire présente au Conseil municipal la possibilité de prolonger le chemin piéton partant de la ligne de chemin de fer à la Hirlais vers La Touche. Il serait nécessaire d'acheter une partie de la parcelle AC n° 156, soit une bande de 4 mètres de large sur une longueur d'environ 100 mètres le long de la route départementale. Le propriétaire de la parcelle serait vendeur au prix de 1.5 € le m², soit 600 € pour 400 m². Un premier devis pour le bornage s'élève à 1 330 € HT. M. le Maire propose de solliciter une seconde proposition ainsi que deux devis de terrassement pour élargir le chemin existant et le prolonger. Il précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des recettes des amendes de police.

M. Romé ajoute que le sentier est intégré au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Il serait peut-être judicieux de se rapprocher de la Communauté de communes.

➡ CHEMINS RURAUX

M. le Maire informe le Conseil municipal que des curages de fossés ont été réalisés ces dernières semaines aux Fertrais, à La Péhollière, La Saule et Le Bignon par les entreprises Ludo Roinel et Alliance TP.

➡ MANIFESTATIONS

M. le Maire annonce au Conseil municipal qu'un défilé de tracteurs de Noël aura lieu le dimanche 14 décembre prochain. Organisé par les Jeunes Agriculteurs, 27 tracteurs et 1 ensileuses défileront de Baguer-Morvan, qui a accueilli le dernier Comice Agricole, à Baguer-Pican, qui accueillera le futur Comice Agricole, en passant par le marché de Noël de Dol-de-Bretagne. Considérant le nombre important de véhicules, M. le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour le blocage des routes.

Le Comité des Fêtes organisant l'arbre de Noël des enfants le même jour, l'association Arts et Culture a été sollicitée pour l'installation d'un stand de vin rouge chaud place de l'église.

➡ BUILETTIN MUNICIPAL

Mme QUEMERAIS informe le Conseil municipal que le bulletin est un cours d'impression. La livraison est prévue le lundi 22 décembre pour une distribution pendant les vacances scolaires.

➡ PHOTO DES CLASSES

Mme QUEMERAIS fait part au Conseil municipal de l'organisation par la municipalité de la photo des Classes 5, suivi d'un vin d'honneur, qui a réuni 57 personnes. Les photos (groupe et dizaines) sont affichées en mairie et peuvent être commandées au prix de 12 € la première et 3 € les suivantes.

➡ VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la date des voeux à la population fixée le samedi 3 janvier 2026 à 11 h.

➡ CCAS

Mme COMMEREUC informe le Conseil municipal de la signature d'une convention avec l'ADMR dans le cadre de la réforme des Service d'Aide à Domicile qui impose un regroupement avec une structure de soins. Le SIAD de l'ADMR étant le service de soins référencé le plus proche, les CCAS de Baguer-Morvan et Dol-de-Bretagne ont conventionné pour officialiser une pratique régulièrement appliquée sur le territoire qui permet de proposer aux bénéficiaires les coordonnées de professionnels de soins.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15

La secrétaire de séance

Marie-Christelle JACQUET

Le Maire

Olivier BOURDAIS